

Case courrier 437 Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction sandra.gaucerand@umontpellier.fr

Tel: 04-67-14-47-95

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

SEANCE N°315

Année universitaire 2020-2021

EXTRAIT du Procès-Verbal Conseil de la Faculté des Sciences

MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

- N° 2020-12-09-83-





Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

A délibéré :

Objet : Relevé de conclusions - Conseil n°314 du 05 novembre 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°314 du 05 novembre 2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 21Pour : 20Membre n'ayant pas pris part au vote : 1Contre : 0Suffrages valablement exprimés : 20Abstention : 0

Le Conseil donne un avis <u>FAVORABLE</u> au relevé de conclusions du Conseil n°314 du 05 novembre 2020.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Montpellier, le 9 décembre 2020.

Le Directeur

Alain HOF MANN



Case courrier 437 Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction sandra.gaucerand@umontpellier.fr

Tel: 04-67-14-47-95

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

SEANCE N°315

Année universitaire 2020-2021

EXTRAIT du Procès-Verbal Conseil de la Faculté des Sciences

Mercredi 9 decembre 2020

- N° 2020-12-09-84-





Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

A délibéré :

Objet : Capacités d'accueil limitées licence EBO.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la modification des capacités d'accueil limitées en licence du Département Biologie Ecologie.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis <u>UNANIME</u> à la modification des capacités d'accueil limitées en licence du Département Biologie Ecologie.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 9 décembre 2020.

Le Directeur

ATAM HOPEMANN



Case courrier 437 Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction sandra.gaucerand@umontpellier.fr

Tel: 04-67-14-47-95

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

SEANCE N°315

Année universitaire 2020-2021

EXTRAIT du Procès-Verbal Conseil de la Faculté des Sciences

MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

- N° 2020-12-09-85-





Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

A délibéré :

Objet : Subvention - Association Brin de forêt.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la subvention de l'association Brin de forêt - 300 € -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la subvention de l'association Brin de forêt - 300€ -.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Montpellier, le 9 décembre 2020.

Le Directeur

AJain HOFFMANN



Case courrier 437 Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction sandra.gaucerand@umontpellier.fr

Tel: 04-67-14-47-95

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

SEANCE N°315

Année universitaire 2020-2021

EXTRAIT du Procès-Verbal Conseil de la Faculté des Sciences

MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

- N° 2020-12-09-86-





Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

A délibéré :

Objet: Convention - Comider.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et l'association Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 22 Pour : $\underline{22}$ Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Contre : $\underline{0}$ Suffrages valablement exprimés : 22 Abstention : $\underline{0}$

Le Conseil donne un avis <u>UNANIME</u> à la convention suscitée.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Montpellier, le 9 décembre 2020.

Le Directeur

Atain HOFFMANN



Case courrier 437 Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction sandra.gaucerand@umontpellier.fr

Tel: 04-67-14-47-95

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

SEANCE N°315

Année universitaire 2020-2021

EXTRAIT du Procès-Verbal Conseil de la Faculté des Sciences

MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

- N° 2020-12-09-87-





Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

A délibéré :

Objet: Budget Propre Intégré 2021.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Budget Propre Intégré 2021 de la Faculté de Sciences de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis <u>UNANIME</u> au Budget Propre Intégré 2021 de la Faculté de Sciences de Montpellier.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Montpellier, le 9 décembre 2020.

Alell

Le Directeur

Alain HOFFMANN